

GROUPE
+ SYNERGIS

ÉLABORATION D'UNE PLANIFICATION DÉTAILLÉE
DE L'AIRE TOD/DOT DE LA
ROUTE 132 / BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ

LIVRABLE 2 – ÉNONCÉ DE VISION

Ville de Delson

Projet 5361603
17 mars 2017



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. ÉNONCÉ DE VISION	2
1.1 RETOUR SUR LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	3
1.1.1 La démarche Imaginons notre Delson	3
1.1.2 La consultation publique	4
1.1.3 La plénière	6
1.2 LES RÉSULTATS DE LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	6
2. PROPOSITION DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT	8
2.1 VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	8
2.2 ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT	9
2.2.1 Mobilité	9
2.2.2 Mixité et densité	10
2.2.3 Aménagement du domaine public et environnement	10
2.2.4 Développement durable	10

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. THÈMES ET OBJECTIFS PERTINENTS VISANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	6
TABLEAU 2. THÈMES ET OBJECTIFS PERTINENTS VISANT L'AIRE TOD/DOT ROUTE 132 / BOULEVARD GEORGES- GAGNÉ	7

INTRODUCTION

Les réflexions menées par la Ville de Delson pour le redéveloppement du stationnement incitatif et les stratégies à développer pour ce secteur s'inscrivent au carrefour des réflexions valorisant de nouvelles pratiques en urbanisme et en aménagement urbain, ainsi que du nouveau contexte de planification instauré par l'entrée en vigueur du PMAD.

Le présent document constitue le rapport d'énoncé de vision de développement de l'aire TOD/DOT stationnement incitatif route 132/boulevard Georges-Gagné.

La démarche a été réalisée pour le compte de la Ville de Delson, en étroite collaboration avec cette dernière et les différents intervenants impliqués. La vision et les orientations d'aménagement que la Ville souhaite donner au secteur TOD/DOT sont ressorties d'un exercice d'idéation, *Imaginons notre Delson*, mené au début de l'année 2016 avec les élus, les citoyens et les acteurs du milieu, ainsi que lors de la consultation publique menée dans le cadre de l'élaboration du PPU qui avait pour objectifs de réfléchir sur l'aménagement des espaces publics et de présenter et de bonifier le concept d'aménagement préliminaire.

1. ÉNONCÉ DE VISION

« L'aire TOD/DOT du stationnement incitatif de la route 132 / boulevard Georges-Gagné : des quartiers mixtes et animés, développés selon les principes de développement durable. Des aménagements qui favorisent les interconnexions entre les différents réseaux et les diverses composantes territoriales, créant un environnement sécurisé et favorable à la mobilité active et à l'utilisation du transport collectif.

Un milieu de vie qui prend ses racines dans la communauté et qui s'intègre dans le tissu urbain et le cadre bâti existants.

Un pôle d'activités dynamique, attractif et rassembleur pour l'ensemble de la population, reposant sur la mise en valeur de sa centralité, de son accessibilité et de ses espaces verts de qualité, et développé selon une logique d'optimisation de l'espace disponible. »

1.1 RETOUR SUR LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION CITOYENNE ET PARTICIPATIVE

1.1.1 La démarche Imaginons notre Delson

La planification citoyenne et participative constitue une étape importante de l'élaboration de l'énoncé de vision et des propositions préliminaires d'aménagement pour l'élaboration d'un concept de planification détaillée de l'aire TOD/DOT du stationnement incitatif route 132 / boulevard Georges-Gagné.

Ainsi, la Ville de Delson a lancé une démarche de planification citoyenne et participative des différents acteurs du milieu afin :

- de mieux informer la population sur les enjeux relatifs à un tel document;
- d'élaborer une vision collective et durable du territoire.

Rappelons que pour ce faire, du 26 janvier au 26 avril 2016, quatre activités de consultation, ouvertes à l'ensemble des citoyens, ont été organisées. D'ailleurs, un vote électronique a été réalisé lors de l'assemblée publique du 26 avril 2016 sur les éléments ayant fait l'objet d'un consensus ou d'une divergence.

Ainsi, dans le cadre de ces rencontres, plusieurs thèmes ont fait l'objet de précisions à considérer, notamment lors de l'élaboration de la présente planification détaillée, ou en lien avec cette dernière. Dans ce contexte, l'aire TOD/DOT route 132 / boulevard Georges-Gagné a été visée comme le secteur à aménager en premier.

Les étapes du processus se sont déroulées comme suit :

- Une soirée d'information et d'échanges (26 janvier 2016) visant à :
 - Informer les citoyens de la démarche de planification participative concernant les aménagements à venir dans la ville de Delson;
 - Fournir des informations objectives permettant aux citoyens de comprendre la nécessité de changer les façons d'aménager dans une perspective de développement durable;
 - Expliquer aux citoyens le contexte de planification à l'échelle métropolitaine et ses conséquences sur l'aménagement du territoire à l'échelle locale par le développement de projets de type TOD/DOT;
 - Écouter les citoyens.
- Ateliers de travail sur l'aménagement (24 février 2016) à venir visant à :
 - Fournir les informations demandées par les citoyens lors de la rencontre précédente;
 - Informations sur les terrains disponibles;
 - Obligations de la Ville en matière de protection des espaces naturels;
 - Portrait sociodémographique de Delson;
 - Exemples d'aménagements inspirants;
 - Faire travailler les participants en ateliers de discussion pour :
 - Définir les premières grandes idées pour l'aménagement à venir sur le territoire de Delson, dans une perspective de développement durable;
 - Faire émerger des propositions élaborées collectivement pour répondre aux besoins de la communauté;
- Ateliers de travail sur l'aire TOD/DOT route 132 / boulevard Georges-Gagné (22 mars 2016) visant à :
 - Présenter les résultats de la rencontre précédente;
 - Présenter un portrait-diagnostic de l'aire TOD/DOT route 132 / boulevard Georges-Gagné;
 - Faire travailler les participants en ateliers de discussion pour déterminer les premières grandes idées d'aménagement pour l'aire TOD/DOT route 132 / boulevard Georges-Gagné;

- Rencontre de dévoilement et d'échanges sur la démarche de planification participative (26 avril 2016) visant à :
 - Présenter les résultats de l'ensemble de la démarche Imaginons notre Delson;
 - Valider certains thèmes ou consensus ressortis de la démarche;
 - Informer les participants des prochaines étapes.

Ainsi, les activités de consultation ont été les suivantes :

- Une soirée d'information et d'échanges (26 janvier 2016) :
 - Pour faire suite à la présentation, une période de questions et de commentaires animée par Convercité a permis aux citoyens de s'exprimer sur la démarche et sur le contexte de planification qui venaient de leur être présentés.
- Ateliers de travail sur l'aménagement (24 février 2016) :
 - Autour de tables de discussion animées par Convercité, les participants étaient invités à identifier sur une grande carte de la Ville de Delson :
 - Les secteurs à aménager en premier ;
 - Les milieux de vie à verdir, à embellir en priorité ;
 - Les liens à prioriser pour rendre les déplacements à pied et à vélo plus faciles et plus sécuritaires ;
 - Les équipements sociocommunautaires et sportifs qui amélioreraient leur milieu de vie (cette activité a été faite en assemblée publique).
- Ateliers de travail sur l'aire TOD/DOT route 132 / boulevard Georges-Gagné :
 - Autour de tables de discussion animées par Convercité, les participants étaient invités à identifier sur une grande carte de l'aire TOD/DOT route 132 / boulevard Georges-Gagné leur préférence quant à des options d'aménagement sur :
 - La mobilité ;
 - Les habitations et les hauteurs ;
 - Les lieux de rassemblement ;
 - Les espaces verts et naturels ;
 - La mixité des fonctions.
- Rencontre de dévoilement et d'échanges sur la démarche de planification participative (26 avril 2016) :
 - Afin de valider certains thèmes et consensus ressortis lors des ateliers de travail, les participants ont été invités à répondre à une série de questions à l'aide d'une télécommande de télévote permettant de présenter les résultats en temps réel.

1.1.2 La consultation publique

Dans le cadre de l'élaboration du PPU du secteur TOD/DOT/DOT de la route 132 / boulevard Georges-Gagné, une consultation publique a eu lieu le 6 mars 2017. S'inscrivant en continuité par rapport à la démarche de planification citoyenne *Imaginons notre Delson*, cette consultation avait pour objectifs de faire réfléchir, par le biais d'ateliers d'idéation, les citoyens par rapport à l'aménagement des espaces ouverts et publics à l'intérieur du secteur TOD/DOT/DOT. Pour débiter la consultation, de courtes présentations du diagnostic territorial et du concept d'aménagement préliminaire ont été effectuées, afin que les participants puissent se familiariser avec les dynamiques de développement, les potentiels et les contraintes du secteur TOD/DOT/DOT.

L'IDENTIFICATION DES QUALITÉS DE DELSON

La première activité consistait à identifier les principales qualités de la ville de Delson. Il est ressorti que les delsonniens et les delsonniennes apprécient particulièrement l'accessibilité, les nombreux parcs et espaces verts et l'identité de la ville. Ainsi, selon les participants, le positionnement de Delson par rapport aux grands axes routiers qui donnent accès au reste de la couronne sud et à Montréal, la proximité des commerces et des services

à l'échelle locale et leur diversité constituent des qualités indéniables pour le territoire. De plus, la présence de nombreux espaces verts et de parcs, notamment dans le corridor de la rivière La Tortue, la proximité de la nature et la présence d'un couvert forestier mature sont autant d'éléments qui bonifient le cadre de vie. Enfin, l'identité du territoire qui repose sur la tranquillité, le cadre de vie paisible, de même que sur son caractère indépendant, visionnaire, futuriste et innovateur, est ressortie comme élément distinctif de Delson.

LES ATELIERS D'IDÉATION

La soirée s'est poursuivie par des ateliers d'idéation lors desquelles les participants étaient invités à réfléchir en groupe par rapport à trois thèmes principaux : les transports actifs, le réseau vert et les parcs et espaces publics. Chacun des groupes de travail était appelé à définir deux ou trois actions prioritaires par rapport à l'une de ces thématiques.

Les transports actifs

Deux groupes de travail se sont prononcés par rapport aux transports actifs. Cette thématique avait pour objectif de définir les priorités en matière d'aménagements favorables aux piétons, cyclistes et autres transports actifs. Ainsi, les actions prioritaires identifiées ont été les suivantes :

- Sécuriser les traverses piétonnes et cyclistes, notamment sur la route 132 et sur le boulevard Georges-Gagné Sud;
- Aménager des interconnexions des réseaux actifs (pistes cyclables, pistes multifonctionnelles et trottoirs) entre les quartiers au nord et au sud de la route 132;
- Intégrer des aménagements physiques à l'intérieur du stationnement incitatif Georges-Gagné;
- Privilégier les aménagements atténuant la vitesse des véhicules sans réduire la fluidité de la circulation;
- Réaménager le stationnement incitatif en souterrain ou en stationnement étagé.

Le réseau vert de la rivière La Tortue

Le corridor de la rivière La Tortue constitue un environnement naturel d'intérêt à l'intérieur du secteur TOD/DOT/DOT de la route 132 / boulevard Georges-Gagné. Les participants réunis en deux groupes de travail ont donc été appelés à se prononcer sur les aménagements et les actions prioritaires à réaliser dans cette portion du territoire. Les participants ont identifié les actions suivantes :

- Réaliser un inventaire prenant en compte les contraintes naturelles (érosion, bandes riveraines), afin d'identifier les secteurs les plus propices pour procéder à des aménagements (pistes cyclables, sentiers, activités nautiques, etc.);
- Évaluer la qualité de l'eau et procéder au nettoyage des berges;
- Mettre en place des interconnexions entre les deux rives de la rivière La Tortue et la ville de Candiac (passerelle, sentiers, activités, etc.) et favoriser la connectivité avec le parc linéaire régional à l'intérieur de l'emprise des lignes électriques d'Hydro-Québec;
- Aménager un sentier à l'ouest de la rivière La Tortue;
- Prolonger la piste cyclable en incluant un pont vers Candiac.
- Aménager un stationnement le long de la rue Principale Nord pour les usagers.

Les parcs et les espaces publics

La volonté d'aménager des espaces publics et des parcs a été identifiée lors des rencontres précédentes tenues dans le cadre de la démarche *Imaginons notre Delson*. Cette fois-ci, les participants étaient appelés à se prononcer sur le type d'aménagement à préconiser afin de créer des lieux de rassemblement invitants et conviviaux pour la population actuelle et future du secteur TOD/DOT/DOT. Les participants ont identifié une foule de souhaits portant notamment sur les éléments suivants : des jardins communautaires, un marché public, un lieu de rassemblement et de spectacle, des aires de verdure en bordure de la route 132, des bancs, des pistes cyclables, des pianos publics, des espaces piétonniers pavés et plantés, etc. Lors des discussions, les participants ont opté pour les actions prioritaires suivantes :

- Créer des parcs comprenant des espaces dédiés aux différentes catégories d'âges et pour différentes fonctions : aire de jeux, espaces de détente, des promenades, des équipements sportifs, aire d'agrément, etc. ;
- Aménager un parc de conservation en bordure de la rivière La Tortue;
- Reconfigurer le stationnement incitatif pour y aménager un espace de rassemblement et mettre en place une passerelle piétonnière au-dessus de la route 132;
- Créer un espace public rassembleur qui lie le boulevard Georges-Gagné Nord et Sud et la route 132;
- Aménager des jardins communautaires près de la rue Monette, incluant des bancs et de la lumière;
- Planter un marché public près des nouveaux bâtiments en bordure du boulevard Georges-Gagné, face aux rues Roy et Viau.

1.1.3 La plénière

Pour compléter la démarche de consultation, une plénière a été tenue où chacun des représentants des groupes de travail était appelé à décrire et à identifier les actions prioritaires retenues. Lors de cette plénière, tous les participants étaient appelés à se prononcer sur les actions prioritaires des autres groupes. Cette activité avait pour but de conforter les actions prioritaires identifiées tout en les bonifiant au besoin. Cet exercice de validation a permis de définir les priorités d'intervention souhaitées par l'ensemble des participants. Ces dernières serviront de canevas pour asseoir le concept d'aménagement retenu pour le secteur TOD/DOT/DOT de la route 132 / boulevard Georges-Gagné.

1.2 LES RÉSULTATS DE LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION CITOYENNE ET PARTICIPATIVE

Les deux tableaux suivants présentent les résultats de la démarche de planification citoyenne et participative.

Le premier récapitule les thèmes et objectifs pour l'ensemble du territoire, tandis que le deuxième tableau vise plus spécifiquement l'aire TOD/DOT route 132 / boulevard Georges-Gagné.

Tableau 1. Thèmes et objectifs pertinents visant l'ensemble du territoire

THÈMES	LIGNES DIRECTRICES
Milieu de vie à verdir et à embellir	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plantations d'arbres (de moyen et grand déploiement) offrant de l'ombre et de la fraîcheur ainsi qu'un embellissement du paysage sur la rue Principale, la route 132 et le boulevard Georges-Gagné; ■ Espaces naturels existants, tels que les espaces boisés le long de la rivière La Tortue, à conserver, à mettre en valeur et à embellir en conservant les arbres matures, en aménageant des sentiers pédestres et cyclables, des aires de pique-nique, etc.; ■ Aménagement d'un parc linéaire au niveau du boulevard Marie-Victorin au bord de l'eau; ■ Reboisement entre le chemin Saint-François-Xavier, la voie ferrée, l'autoroute 15 et la rue Industrielle. ■ Intégration de l'emprise des lignes électriques d'Hydro-Québec à l'intérieur d'un parc linéaire régional.
Liens à prioriser dans le but de faciliter et sécuriser les déplacements à pied et à vélo	<ul style="list-style-type: none"> ■ Extension de la trame urbaine vers le nord, notamment avec la prolongation du boulevard Georges-Gagné Nord et la création d'un corridor de mobilité active jusqu'au fleuve; ■ Aménagement de trottoirs sur les rues de la ville et l'aire TOD/DOT; ■ Aménagement et sécurisation des traverses et des intersections des grands axes de déplacement, principalement le long de la route 132; ■ Aménagement d'un réseau de sentiers piétons dans la portion ouest de l'aire TOD/DOT route 132 / boulevard Georges-Gagné.

THÈMES	LIGNES DIRECTRICES
Améliorer les milieux de vie grâce aux équipements sociocommunautaires et sportifs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aménagement des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bibliothèque de facture contemporaine et accessible à tous, qui deviendrait un lieu de rencontre convivial et agréable pour les citoyens; ▪ Jardins communautaires; ▪ Piscine quatre-saisons; ▪ Cinéma; ▪ Marché public; ▪ etc.

Tableau 2. **Thèmes et objectifs pertinents visant l'aire TOD/DOT route 132 / boulevard Georges-Gagné**

THÈMES	LIGNES DIRECTRICES
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aménagement des axes, tels que la route 132, le boulevard Georges-Gagné, qui misent sur le transport actif; ■ Amélioration de la connexion des liens de transport automobile et actif grâce, notamment, à la sécurisation des intersections et des traversées, la réalisation de pistes multifonctionnelles et une meilleure connexion vers les points de rencontre.
Lieux de rassemblement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réalisation d'une place centrale forte qui pourrait créer le lieu principal d'animation et de rassemblement.
Espaces verts et naturels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conservation d'un maximum d'espaces naturels existants tout en privilégiant la création de nouveaux espaces verts à travers le secteur; ■ Création de multiples parcs de proximité afin de créer des milieux de vie plus complets.
Mixité des fonctions	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mixité verticale répartie sur le territoire afin de favoriser les dynamiques de proximité et le partage de l'espace.
Grands constats	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des liens de transport mieux connectés et aménagés pour tous les modes de transport et accessibles aux citoyens; ■ La route 132 et le boulevard Georges-Gagné sont identifiés comme des lieux privilégiés pour accueillir des hauteurs de bâtiments plus élevées (4 à 6 étages) que la moyenne (2 à 4 étages) et avec un bâti mixte (commerces et bureaux aux rez-de-chaussée et logements aux étages); ■ Adoption de l'idée de « quartiers » à même l'aire TOD/DOT. Ces quartiers devraient bénéficier d'une centralité articulée autour de placettes et de parcs; ■ La création d'une place centrale forte et distincte des placettes de quartiers au centre-ville est une option privilégiée afin de créer un lieu fort de rassemblement et d'animation.

2. PROPOSITION DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT

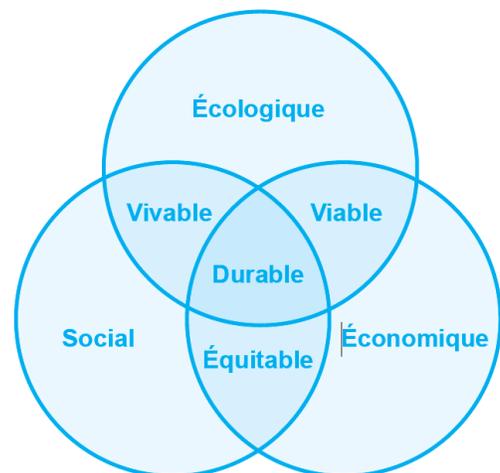
2.1 VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La définition du développement durable la plus répandue provient du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement au sein du rapport « Notre avenir à tous » (rapport Bruntland), publié en 1987, énoncée comme suit :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Cette définition est habituellement illustrée par le schéma suivant :

Cette illustration porte à croire que les trois sphères du développement durable ont un poids égal, ce qui pose d'importants défis dans un contexte de développement ou de redéveloppement urbain. Il devient en effet difficile de se doter d'objectifs clairs et de prioriser les actions à prendre dans chacune des sphères. Ainsi, l'interprétation de madame Corinne Gendron, professeur à l'UQAM et titulaire de la chaire en responsabilité sociale et développement durable, apparaît plus adaptée aux défis auxquels font face les villes. Cette définition propose la priorisation suivante des trois paliers du développement durable :



Le développement social est l'objectif du développement durable

Le développement durable vise à l'amélioration des conditions de vie pour tous les êtres humains, aujourd'hui et pour les générations futures.

La condition est la préservation de la capacité des écosystèmes à maintenir la vie

Comme l'environnement est le lieu dans lequel évolue l'être humain, il faut s'assurer de le protéger, et ce, en limitant l'utilisation des ressources et l'émission de contaminants afin de préserver les écosystèmes qui nous rendent des biens et services essentiels. Sans le respect de cette condition, la vie disparaît et l'être humain avec elle.

L'efficacité économique est le moyen

En matière de développement durable, l'efficacité économique doit prendre en compte l'ensemble des coûts assumés par la société. Pour y parvenir, il faut s'éloigner du modèle actuel basé sur l'illusion de la croissance infinie et se dire qu'il est possible de faire mieux avec moins.

Dans le contexte spécifique du développement urbain, cette priorisation peut se lire comme suit :



Par sa nature et les outils dont elle dispose, une ville peut avoir des impacts importants sur l'espace environnemental qui comprend l'ensemble des éléments qui nous entourent, qu'ils soient naturels ou anthropiques.

Ainsi, ce sont sur ces aspects que doit se concentrer la planification du secteur du stationnement incitatif route 132 / boulevard Georges-Gagné, et ce, plus particulièrement sur les éléments touchant à la mobilité, au cadre bâti et aux espaces ouverts.

2.2 ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Les orientations pour le secteur TOD/DOT du stationnement incitatif route 132 / boulevard Georges-Gagné tendent à proposer l'aménagement et le développement d'un milieu de vie complet, valorisant les déplacements actifs, proposant des densités adaptées aux caractéristiques du milieu et assurant la préservation des espaces boisés, afin de maintenir le caractère paisible et familial du secteur.

Pour ce faire, les orientations d'aménagement ont été distinguées en trois grandes thématiques détaillées comme suit :

2.2.1 Mobilité

- Améliorer l'accessibilité au stationnement incitatif de la route 132 / boulevard Georges-Gagné :
 - Proposer des aménagements qui privilégient le transport collectif et sécurisent les déplacements actifs;
 - Sécuriser les traversées piétonnes et cyclistes par des mesures de ralentissement de la circulation ou la construction d'îlot de sécurité;
 - Assurer une interconnexion entre les différents modes de transports, de manière à faciliter les déplacements et l'accessibilité aux divers services.
- Favoriser des aménagements conviviaux et sécuritaires pour les déplacements :
 - Réduire l'effet de fracture physique et psychologique de la route 132 en proposant des liens sécuritaires entre le nord et le sud du territoire;
 - Soutenir le projet de redéveloppement de la route 132 en boulevard urbain;
 - Proposer des aménagements assurant une perméabilité des quartiers aux déplacements actifs et une cohabitation des déplacements;
 - Renforcer les aménagements permettant d'assurer une expérience urbaine conviviale aux piétons.
- Réduire la dépendance automobile :
 - Diminuer le ratio de cases de stationnement par logement dans les nouveaux développements;
 - Rendre le déplacement actif « court », direct et agréable;
 - Implanter et aménager des points d'accès de transport en commun visibles, accessibles et bien intégrés au milieu environnant.

2.2.2 Mixité et densité

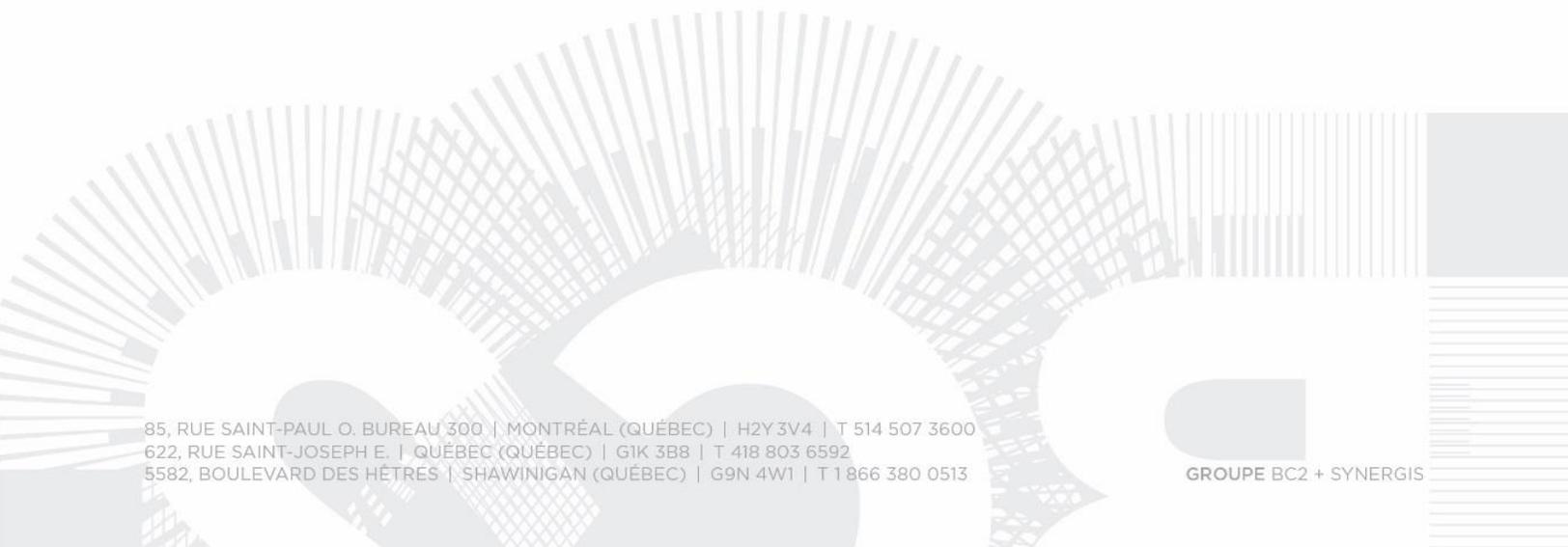
- Développer les terrains localisés au sein de l'emprise du MTQ le long de la route 132 :
 - Encourager un développement urbain de qualité le long de l'axe structurant et permettant de valoriser l'image du secteur;
- Proposer des densités adaptées au milieu d'insertion :
 - Favoriser la densification le long de la route 132;
 - Maintenir une densité adaptée au milieu dans les secteurs résidentiels unifamiliaux;
 - Maximiser l'utilisation des espaces vacants ou sous-utilisés;
- Assurer une mixité des développements et de la population dans les secteurs adaptés :
 - Favoriser une forme urbaine dense, compacte et proposant une mixité des fonctions le long des artères principales;
 - Encourager la mixité et une diversité des usages (habitation, commerces, public, récréation, etc.) dans le but de contribuer au bien-être de l'ensemble de la population du quartier, mais également delsonnienne;
 - Encourager l'établissement d'activités non résidentielles, notamment les commerces et services de proximité au rez-de-chaussée de certains bâtiments résidentiels localisés à des emplacements stratégiques;
 - Soutenir le développement d'activités complémentaires à l'offre existante;
 - Assurer une diversité de la typologie résidentielle afin de répondre à la demande d'une clientèle variée.

2.2.3 Aménagement du domaine public et environnement

- Aménager le domaine public et des espaces verts :
 - Créer des parcs et espaces de verts de proximité pour la desserte des différents quartiers;
 - Aménager un équipement public d'envergure, incluant une place publique centrale à titre de lieu d'interactions et d'échanges à l'intersection sud-ouest de la route 132 et du boulevard Georges-Gagné;
 - Favoriser la perméabilité du milieu en reliant la boulevard Georges-Gagné Nord à la rue Principale Nord (deux liens);
 - Favoriser l'implantation d'œuvres d'art publiques.

2.2.4 Développement durable

- Protéger et maintenir les espaces naturels :
 - Mettre en valeur les bandes riveraines de la rivière La Tortue et les espaces boisés d'intérêt du secteur;
 - Préserver les arbres matures existants;
- Favoriser une architecture, une conception et une implantation qui intègrent les principes du développement durable :
 - Limiter le nombre de cases de stationnement hors-rue;
 - Favoriser le stationnement souterrain et étagé;
 - Encourager des aménagements et des bâtiments à impact environnemental réduit;
 - Assurer la récupération et la rétention des eaux de pluie;
 - Prévoir des revêtements de sol favorisant la perméabilité du sol;
 - Limiter la création d'îlots de chaleur urbains.



85, RUE SAINT-PAUL O. BUREAU 300 | MONTRÉAL (QUÉBEC) | H2Y 3V4 | T 514 507 3600
622, RUE SAINT-JOSEPH E. | QUÉBEC (QUÉBEC) | G1K 3B8 | T 418 803 6592
5582, BOULEVARD DES HÊTRES | SHAWINIGAN (QUÉBEC) | G9N 4W1 | T 1 866 380 0513

GRUPE BC2 + SYNERGIS